

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 juin 2017

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, PEQUIGNOT Daniel, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, WELKER-JENN Caroline.

Membres absents excusés : RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Rythmes scolaires

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe en charge du dossier. Elle informe que le nouveau gouvernement envisage la mise en place d'un décret, qui permettrait aux communes désireuses, le retour à la semaine de quatre jours. En effet dans ce cas, le temps scolaire du mercredi matin sera supprimé et la journée du temps de travail sera de six heures journalières avec un total de quatre jours par semaine. Ce point a été discuté lors du dernier conseil d'école qui a eu lieu mardi 6 juin. Les membres du conseil d'école, que ce soit les délégués de parents d'élèves ou les enseignants, ont constaté que depuis la mise en place de l'école le mercredi matin les enfants sont bien plus fatigués ; le fait de réduire le temps scolaires les quatre jours restants ne leur permet pas de se reposer étant donné que la majorité des enfants fréquentent l'accueil périscolaire après l'école. Le temps passé en collectivité n'a par conséquent pas été réduit.

Fort de ce constat, le conseil d'école a émis, à l'unanimité, un avis favorable pour un retour à la semaine des quatre jours.

La commune a également lancé une enquête auprès de l'ensemble des parents dont les enfants sont scolarisés dans le village afin de connaître et de prendre en compte leur avis. Le résultat démontre que sur les trente familles ayant répondu au questionnaire seules 3 d'entre elles sont opposées au retour à la semaine des 4 jours.

Après différents échanges, et s'appuyant sur l'avis du conseil d'école et de la grande majorité des parents d'élèves, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au retour de la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017/2018.

2) Annulation de la dette juridique, pour dommage et intérêts envers la commune.

Le 1^{er} adjoint Jean-Lou Fischer présente ce point et demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn ainsi qu'au maire Joël Mansuy de sortir de la salle afin de ne pas prendre part ni au débat, ni à la décision, du fait de leur implication dans la procédure qui date du 13 janvier et qui concerne le procès au civil, engagé par Bernard Knopf à l'encontre de la conseillère Caroline Welker-Jenn ainsi qu'au maire Joël Mansuy. Pour le compte de la commune, une condamnation de 1 500,00 € confirmé en appel pour Joël Mansuy et 500,00 € pour Caroline Welker-Jenn en 1^{ère} instance ont été prononcés.

Il est demandé à l'ensemble du conseil municipal sans la présence des deux élus de renoncer à cette dette juridique. Le conseil municipal à l'unanimité de se prononce favorablement pour cette abrogation.

3) Réception des travaux – amélioration pastorale.

Le maire informe l'assemblée que le dossier d'amélioration pastorale de Bruno Leiser exploitant la parcelle 20 au col du Hundsruick arrive à terme. La réception de fin de travaux aura lieu mardi 4 juillet en partenariat avec les différents acteurs.

4) Servitude de passage – projet construction exploitation Jenn Baptiste.

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant ce point. Il rappelle que Baptiste Jenn exploitant à la ferme des Buissonnets, a déposé un dossier de permis de construire pour la construction d'un bâtiment d'élevage au lieu-dit « Baeselbach ». Afin d'accéder à ce futur hangar, l'exploitant sollicite auprès de la commune propriétaire de l'accès, une servitude de passage. Le maire présente une esquisse de ce droit de passage et reste dans l'attente d'un complément d'information. Aussi à cette occasion, il est proposé à ces mêmes exploitants une convention de rupture de bail. Le service juridique de la chambre d'agriculture nous propose un modèle de convention moyennant rémunération. La présentation et la signature de la dite convention auront lieu prochainement avec les exploitants.

5) Attribution des subventions 2017.

Le maire informe l'assemblée que la nouvelle association Guggen Muckadatcher ayant son siège à Bourbach-le-Haut, sollicite une subvention de 1500 € à titre exceptionnel en raison de la création de celle-ci. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'attribution des subventions ci-après :

▪ Coopérative scolaire	300,00 €
▪ AOS	185,00 €
▪ Souvenir Français	40,00 €
▪ Bibliobus	30,00 €
▪ Musique municipale de Masevaux	80,00 €
▪ Caritas Alsace section Masevaux	80,00 €

▪ MJC	300,00 €
▪ UNC Bourbach-le-Bas et le-Haut	80,00 €
▪ Guggen Muckadatcher	500,00 €
▪ Reste à attribuer	905,00 €

- les crédits nécessaires ont été votés au compte 6574 du budget primitif 2017.

Budget Régie des Gîtes.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser à l'A.A.C.T. une subvention de 1 300,00 €
- les crédits nécessaires ont été votés au compte 6743 du budget primitif 2017.

6) Fonds de concours.

Le maire présente au conseil municipal deux dossiers de fonds de concours comprenant la réalisation d'une plateforme à fumier à la ferme auberge des Buissonnets. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité l'opération

- « la réalisation d'une plateforme à fumier à la ferme auberge des Buissonnets » et son plan de financement se présentant comme suit :

	Investissement en HT
Coût total du projet	13 600 €
Subventions	2 628 €
RESTE A FINANCER	10 972 €
Part financée par la commune	5 486 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	5 486 €

- sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 5 486,00 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- charge le maire de signer toutes pièces correspondantes.

- «travaux d'enrobés et d'entretien des voiries» et son plan de financement se présentant comme suit :

	Fonctionnement en HT
Coût total du projet	37 150 €
Subventions	0 €
RESTE A FINANCER	37 150 €
Part financée par la commune	18 575 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	18 575 €

- sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 18 575,00 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- charge le maire de signer toutes pièces correspondantes.

7) Communications.

Ancienne décharge – renaturation en zone humide

Le maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental nous informe par courrier en date du 29 mai de son soutien technique et financier pour la réalisation de ce projet. Dans le cadre du programme européen Leader, un dossier d'aide financière est également à prévoir.

Projet d'acquisition de vélo pour les gîtes ruraux

Le maire précise que la Communauté de Communes de Thann-Cernay a organisé une présentation-essai des vélos électriques au complexe sportif Krafft de Wattwiller.

Journée citoyenne (école primaire)

Le maire confirme que la salle de classe de l'école primaire sera repeinte par un groupe de parents d'élèves, dans le cadre d'une action citoyenne vers la mi-juillet.

Avancement des travaux de la chaufferie collective

Le maire donne des précisions concernant l'avancement du chantier de la chaufferie collective, obtenus lors de la dernière réunion de chantier.

Projet achat terrain

Le maire explique que le terrain situé au lieu-dit Stifmatt section 1 parcelle 337 jouxtant le terrain communal est actuellement en vente. Le propriétaire propose à la commune d'acquérir une partie de cette parcelle qu'il scindera en deux et dont l'une aura une surface d'environ 15 ares et qui se trouve en zone presque totalement en zone UB. Après différentes négociations, le propriétaire propose de vendre à la commune ce terrain au prix de 41 000,00 € et indique que les frais de bornage relatif à celui-ci sont inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la dite transaction
- accepte que les frais notariés seront à la charge de la commune
- et l'autorise le maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

Contrat CUI

Le maire précise que le contrat CUI affecté au service technique a été renouvelé à compter du 7 juin pour une durée maximale de six mois. Pour le renouvellement de ce contrat, l'Etat participe financièrement à hauteur de 76 % pour une durée hebdomadaire de 20 h. Toutefois en raison de la surcharge de travail, il lui a été proposé un contrat complémentaire à raison de 4 h par semaine pour la même durée, néanmoins la commune ne touchera pas de contrepartie financière.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au maire par le conseil municipal

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

A) Droit de préemption urbain :

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

- a) Déclaration d'intention d'aliéner transmise le 29 mai 2017 par Maître Hassler Frédéric, notaire à Wittelsheim.

Propriétaire : Mme Grunwasser Marie

Parcelle d'une surface d'environ de 4,20 ares à détacher de la parcelle cadastrée

Parcelle : n° 337 section n° 1 contenance 28,51 ares au 8 rue du Schirm

Prix : 85 000,00 € (dont 5 000,00 € de mobilier)

Acquéreur : Mr et Mme Copin Jérôme

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 12 juin 2017.

- b) Déclaration d'intention d'aliéner transmise le 29 mai 2017 par Maître Hassler Frédéric, notaire à Wittelsheim.

Propriétaire : Mme Grunwasser Marie

Parcelle d'une surface d'environ de 8,40 ares à détacher de la parcelle cadastrée

Parcelle : n° 337 section n° 1 contenance 28,51 ares au 8 rue du Schirm

Prix : 70 000,00 € (dont 2 000,00 € de mobilier)

Acquéreur : Mme Fix Laetitia

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 12 juin 2017.

Tarif du centre de loisirs en juillet

Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe, informe l'assemblée qu'un centre de loisirs aura lieu du 10 au 14 juillet 2017, destiné aux enfants entre 7 et 11 ans avec un effectif maximum de 14 participants. Une sortie d'une journée sera proposée à l'accrobranche à Kruth, le déplacement se fera en mini-bus. Un contrat de travail sera rédigé pour les deux animatrices basé sur les rémunérations des années précédentes conformément à la délibération du 1er juillet 2013. Toutefois compte tenu que durant le séjour a lieu la fête nationale, la rémunération pour ce jour sera majorée à 100 %.

Le conseil municipal propose de fixer les tarifs suivants :

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
Barème	100 € pour l'ensemble du séjour	165 € pour l'ensemble du séjour	190 € pour l'ensemble du séjour
Famille 1 enfant	M < 15 560€	M < 27 600€	Sup. à 27 600€
Famille 2 enfants	M < 18 153€	M < 32 400€	Sup. à 32 400€

Famille 3 enfants	M < 21 611€	M < 45 600€	Sup. à 45 600€
----------------------	-------------	-------------	----------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité lesdits tarifs.

8) Divers.

Déco du village

Le maire souligne la mise en place de la décoration thématique à différents emplacements du village. Merci aux différents bénévoles pour cette belle réalisation et en particulier à Karine.

Journée citoyenne

Le maire informe que la journée citoyenne aura lieu le samedi 16 septembre.

Projet éco quartier

Le maire précise que l'étude sera financée en partie dans le cadre du territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Journées Musicales

Le maire informe que le concert aura lieu le 18 août à partir de 20 h30 à la grange de la ferme auberge des Buissonnets avec le groupe Shineski. La MJC s'occupera de la buvette et une corbeille circulera à l'entracte afin de financer le cachet des musiciens.

Solid'Air

Le maire évoque la prochaine réunion qui aura lieu le 6 juillet au foyer rural François Nussbaum, pour la présentation de l'association « 100 pour 1 » de Mulhouse.

Nuisances sonores

La saison estivale arrive à grand pas et qui est souvent accompagnée de nuisances sonores. Il est recommandé à chacun de veiller à respecter les arrêtés relatifs aux bruits.

Agents communaux

En raison du retour de la semaine à quatre jours au sein de l'école communale, le poste d'ATSEM et de la directrice du périscolaire sont impactés par ce changement. Cette modification sera présentée au Centre de Gestion compétant dans ce domaine. Celui-ci nous informe que le contrat de travail à durée déterminée pour la partie périscolaire arrive aux termes des six ans et de ce fait un contrat à durée indéterminée est proposé à l'agent.

Concession d'une source sur terrain communal

Le 1^{er} adjoint Jean-Lou Fischer présente ce point et demande au maire Joël Mansuy de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant ce point du faite de son intéressement. En effet il est question du terrain communal section 7 parcelle 11 au lieu-dit CM du 20/06/2017

« Felsenberg » ou se trouve le captage de la source qui permet d'alimenter en eau la maison des époux Joël Mansuy. En effet sur demande des intéressés, il est convenu d'établir une concession précaire et révocable pour une durée de 9 ans. La concession comportera différents articles notamment l'implantation la durée, le prix, la qualité, etc ... Il est aussi suggérer de créer un périmètre de protection de la zone à l'aide d'une clôture. Aussi il est convenu de fixer la redevance annuelle au même tarif que les autres concessions de source (auberge de la fourmi, ski club de Thann, maison familiale Baeselbach) à savoir 16,00 €. Après différents échanges le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'octroyer une concession précaire et révocable pour une durée de 9 ans à compter de ce jour
- fixer la redevance annuelle à 16,00 €
- autorise l'adjoint à signer ladite concession et tout autre document s'y rattachant.

Cadeau naissance

A l'occasion de la naissance de l'enfant de Didier Scherrer adjoint, et comme il est de coutume, un cadeau sous forme de bon d'achat pour la somme de 100,00 € lui sera offert.

Pose de glissières rue des Buissonnets

Le maire précise qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 45.